

COMPTE RENDU
Séance du Conseil de communauté du
19 février 2020

L'an deux mille vingt, le 19 février à 20h00, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Bernard MAMET.

PRESENTS : Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Daniel CHEVASSUS, Claire CRETIN, Delphine GALLOIS, Évelyne GAY, Sandrine GRENIER, Christiane GROS, Françoise JEANNEROD, Bernadette LACROIX, Jean-Sébastien LACROIX, Bernard MAMET, Nolwenn MARCHAND, Marcel PROST, Liliane REGAD.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Cathy BON (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Sébastien BENOIT-GUYOD (pouvoir à Robert BONNEFOY), Gilles BOURQUI (pouvoir à Annie BERTHET), Francis LESEUR (pouvoir à Liliane REGAD), Bernard REGARD (pouvoir à Jean-Sébastien LACROIX), Jean-Michel VANINI (pouvoir à Evelyne GAY).

EXCUSE : Stéphane SOUFALIS.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance. Il adresse un message de sympathie à M. Jean-Sébastien LACROIX suite au décès de son papa.

L'assemblée désigne comme secrétaire de séance M. Robert BONNEFOY.

Délibération 2020/001 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2019

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil de communauté du 18 décembre 2019.

M. Daniel CHEVASSUS rappelle qu'un emprunt de 240 000 € a été voté pour l'achat d'une dameuse. Il aurait été bien de préciser lors du conseil qu'elle n'était pas neuve et que lors de sa réception, elle avait 100 heures après avoir servi sur les Jeux Olympiques de la Jeunesse. M. Daniel CHEVASSUS considère que c'est inadmissible d'apprendre cela par des gens de l'extérieur.

M. Nolwenn MARCHAND reconnaît que cela a été évoqué en commission d'appel d'offres et n'a pas été dit en conseil de communauté.

M. Jean-Sébastien LACROIX ne voit pas ce qu'il y a d'inadmissible alors que cela a permis de payer un prix moins élevé. Lorsque le budget a été voté en conseil de communauté la commission d'appel d'offres n'avait pas eu lieu et on ne savait pas encore quelle machine serait achetée.

M. Daniel CHEVASSUS précise qu'il n'est pas contre, mais l'information aurait dû passer en conseil de communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **APPROUVE**, avec 18 voix pour et 1 abstention, le compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2019.

Abstention : M. Daniel CHEVASSUS.

Délibération 2020/002 : Bilan 2019 de l'office de tourisme de la Station des Rousses

M. le Président donne la parole à M. Laurent MERMET-HUSSON, directeur marketing de la Station des Rousses, qui indique que le bilan 2019 de l'Office de tourisme et le programme d'actions envisagé pour 2020 ayant été envoyés préalablement aux conseillers, il va plutôt prendre du recul et exposer le bilan de l'office de tourisme sur le mandat écoulé (2014-2019).

Le support de l'intervention de M. Laurent MERMET-HUSSON se trouve annexé au présent compte-rendu.

Arrivée de Mme Evelyne GAY à 20h25.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **PREND ACTE** à l'unanimité du bilan 2014-2019 et du bilan 2019 de l'office de tourisme, ainsi que du programme d'actions envisagé pour 2020.

M. Nolwenn MARCHAND ajoute que ce bilan est intéressant dans la perspective du prochain mandat.

Mme Delphine GALLOIS souhaiterait que l'on puisse récupérer les études faites en Isère.

M. Jean-Sébastien LACROIX précise qu'une étude sera menée sur le Jura, financée par DSF (Domaines Skiabiles de France), le Commissariat de Massif, Montagnes du Jura, la Station de Métabief, la Station des Monts Jura et la Station des Rousses. Ce sera une étude très complète d'environ 300 000 € et on en est actuellement au stade de la rédaction du cahier des charges.

Délibération 2020/003 : Indemnité de fonction (retrait de la délibération n°2019/114)

M. le Président rappelle que, par délibération n°2019/114 en date du 18 décembre 2019, le Conseil de communauté avait décidé d'attribuer, à compter du 18 décembre 2019, une indemnité de fonction à Mme Delphine GALLOIS à hauteur de 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 233,36 € bruts au 1^{er} décembre 2019) pour ses fonctions de représentation de la CCSR et son travail dans le dossier des Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Mme Delphine GALLOIS a indiqué, par courrier en date du 2 janvier 2020, souhaiter renoncer au bénéfice de cette indemnité.

M. le Président propose donc au Conseil de communauté de retirer la délibération n°2019/114.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité de retirer la délibération n°2019/114.

Délibération 2020/004 : Attribution de subventions dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse

M. le Président explique qu'il s'agit d'attribuer des subventions à des associations de la Station en lien avec les animations des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) :

- le club de tennis tenait la buvette le soir de la cérémonie d'ouverture et a offert une boisson aux enfants du défilé. M. le Président propose de leur attribuer une subvention de 300 €.
- l'association Ô Jura Local a proposé une crêpe et une boisson aux enfants de l'orchestre Takajouer. M. le Président propose de leur attribuer une subvention de 150 €.
- l'Union Instrumentale de Bois d'Amont a pris en charge le pot du concert franco-suisse à Bois d'Amont. M. le Président propose de leur attribuer une subvention de 152 €.

Mme Delphine GALLOIS souligne que, parallèlement à ces actions, le club de tennis et Ô Jura local ont bien fonctionné et ont pu améliorer leur trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes et **PRECISE** que ces dépenses seront imputées sur le budget JOJ :

- 300 € au club de tennis ;
- 150 € à l'association Ô Jura local ;
- 152 € à l'Union Instrumentale de Bois d'Amont.

M. Nolwenn MARCHAND demande quand sera présenté le bilan global des animations autour des JOJ.

M. le Président répond que l'objectif est que ce soit le cas lors du conseil de communauté du 4 mars prochain.

Délibération 2020/005 : Vélo Jurassic Tours

M. le Président donne la parole à M. Guillaume GARCIN qui rappelle que, par délibération n°2019/104 en date du 18 décembre 2019, le Conseil de communauté a donné un accord de principe favorable au projet de Vélo Jurassic Tours porté par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et le Pays Lédonien, sous réserve d'affiner le travail sur les tracés, la relation avec les opérateurs économiques et les aménagements.

Les porteurs de projet s'apprêtant à déposer les demandes de subvention auprès des financeurs, il conviendrait d'ores et déjà de les autoriser à le faire pour le compte de la CCSR et d'intégrer le groupement de commande. En effet, dans le cas où la CCSR se positionnait favorablement à l'avenir sur ce projet, elle ne pourrait probablement plus bénéficier des subventions si cette démarche n'est pas réalisée dès maintenant. Dans l'hypothèse où la CCSR se positionnait finalement négativement sur le projet, la démarche actuelle n'emporterait pas de conséquence puisque les bons de commande ne seraient alors pas signés et qu'il n'y aurait pas de demandes de subvention subséquentes.

M. le Président précise que le Bureau communautaire a donné un avis favorable à cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité de :

- **RAPPELER** l'accord de principe favorable donné par délibération n°2019/104 en date du 18 décembre 2019 sous réserve d'affiner le travail sur les tracés, la relation avec les opérateurs économiques et les aménagements ;
- **ACTER** que l'enveloppe financière globale prévisionnelle est de 36 000 € HT pour la CCSR ;
- **ACTER** que le reste à charge prévisionnel pour la CCSR s'élèverait à 30% minimum ;
- **AUTORISER** la CCSR à solliciter les subventions correspondantes en relation avec le Parc du Haut-Jura auprès des différents financeurs, à savoir le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté pour un montant de 12 600 € et le programme Leader Haut-Jura pour un montant de 12 600 € ;

- ACTER l'adhésion de la CCSR à un groupement de commande coordonné par le Parc du Haut-Jura et le Pays Lédonien pour permettre la mutualisation des achats ;
- S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- DESIGNER M. Bernard MAMET pour représenter la CCSR au sein du groupement de commande ;
- AUTORISER M. le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Délibération 2020/006 : Avancement du schéma de mutualisation des services

Monsieur le Président rappelle que le schéma de mutualisation des services 2014-2020 a été adopté par délibération n°2016/025 du 23 mars 2016.

L'article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant* ».

Monsieur le Président indique ainsi que la mutualisation des services sur le territoire de la Station des Rousses a été approfondie de différentes manières au cours de l'année 2019. L'avancement du plan d'actions 2014-2020 fait apparaître les réalisations suivantes :

Actions inscrites dans le schéma 2014-2020	Réalisations au cours de l'année 2019
Renforcement de la mutualisation CCSR / SMDT sur le plan du fonctionnement des services administratifs	néant
Réalisation de groupements de commandes pour la passation de divers marchés	- poursuite du groupement de commande portant sur la signalétique d'intérêt local
Coordination entre communes en matière d'urbanisme (mise en cohérence des outils de planification locaux et accompagnement des citoyens dans leurs démarches liées à l'urbanisme)	- poursuite de la démarche d'accompagnement des citoyens dans leurs démarches liées à l'urbanisme avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
Réflexion pour la création d'un service d'instruction des actes d'urbanisme à l'échelle du Parc naturel régional du Haut-Jura	- réalisation d'une étude sur le regroupement des EPCI composant le Pays du Haut-Jura, comprenant un volet « instruction des actes d'urbanisme »
Création d'un service commun « Musée » intervenant au musée du Lapidaire et au musée des mondes polaires	néant
Etude de l'opportunité du recrutement d'un agent commun pour effectuer des remplacements d'ATSEM et d'intervenants scolaires sur les quatre communes	néant
Accroissement de la concertation entre collectivités et évolution de l'intercommunalité	- réalisation d'une étude sur le regroupement des EPCI composant le Pays du Haut-Jura - organisation d'une réunion entre DGS des communes, du SMDT et de la CCSR (24/10/2019)

Mme Claire CRETIN demande ce que signifie « néant ».

M. Guillaume GARCIN répond que cela veut dire qu'il n'y a pas eu de travail sur l'action concernée au cours de l'année 2019.

Mme Evelyne GAY souhaite préciser qu'un travail a été réalisé sur le remplacement de secrétaires de mairie. Elle demande ce qui était envisagé concernant le service commun « musées ».

M. Guillaume GARCIN répond que l'idée était de mutualiser les chargés de médiation culturelle entre le musée du lapidaire et celui des mondes polaires.

Mme Evelyne GAY remarque que cela n'intègre donc pas le musée de la boissellerie qui est associatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **PREND ACTE** à l'unanimité du rapport d'avancement 2019 du schéma de mutualisation des services

Délibération 2020/007 : Débat d'orientations budgétaires

M. le Président indique qu'il s'agit de la question majeure de l'ordre du jour du conseil de communauté. Ce débat d'orientations budgétaires (DOB) est une démarche obligatoire depuis que la commune des Rousses a franchi le seuil de 3 500 habitants. Il a une double visée : d'une part informer le Conseil de communauté de la situation financière de la CCSR et d'autre part présenter les orientations budgétaires de la collectivité pour les années à venir.

M. le Président et Mme Romane MEILLAT exposent le rapport d'orientations budgétaires qui est annexé au présent compte-rendu. M. le Président invite ensuite les conseillers communautaires à débattre des orientations contenues dans ce rapport.

Mme Delphine GALLOIS estime qu'il va falloir trouver de l'argent pour développer les activités 4 saisons comme cela est demandé et comme cela est nécessaire. Il n'est pas possible de ne rien faire pendant les six années du prochain mandat.

M. le Président indique que le premier levier serait de travailler sur les charges de fonctionnement de la collectivité comme cela a été fait en 2014.

Mme Evelyne GAY rappelle que l'on a augmenté les dépenses sur les offices de tourisme, afin de favoriser financièrement les communes. Il peut être envisagé de damer moins de pistes.

M. Nolwenn MARCHAND souligne que les simulations sont faites avec l'hypothèse que la totalité de l'excédent vienne couvrir le remboursement des emprunts. Il n'y a pas de marges pour l'investissement courant.

M. le Président se demande quelles recettes supplémentaires pourraient être apportées.

M. Robert BONNEFOY demande si une situation financière dégradée peut permettre de payer moins de FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).

M. Nolwenn MARCHAND répond négativement : le FPIC est calculé en partie selon le potentiel fiscal.

M. Nolwenn MARCHAND constate que les chiffres sont révélateurs du fait que pendant tout le mandat, on a réfléchi avec un volant de projets que l'on a poussé sans faire d'arbitrages.

M. le Président estime que l'on peut mettre en œuvre ces projets en les décalant dans le temps.

M. Nolwenn MARCHAND répond que les projets sont là : la voie verte n'est actuellement pas prévue pour être réalisée dans 10 ans.

Mme Claire CRETIN trouve dommage que l'on repousse la voie verte de 10 ans. Ce projet était présent avant ce mandat. Ce n'est pas logique de le repousser encore. C'est dommage.

M. Nolwenn MARCHAND répond qu'il y a d'un côté la logique et de l'autre la logique financière. Il va maintenant falloir élaguer dans ce qui est déjà presque parti. Il va falloir rayer des lignes dans cette liste d'investissements.

Mme Claire CRETIN n'est pas pour rayer des lignes si c'est pour en recréer après. Elle se déclare inquiète par rapport aux projets qui ont fait l'objet de réflexion depuis deux mandats.

M. le Président rappelle que la voie verte peut se réaliser par tronçons.

Mme Delphine GALLOIS indique qu'il y a en effet une question de priorités à avoir et qu'il va falloir faire une sélection par rapport à ce qui est utile et ce qui aura un retour sur investissement.

Mme Claire CRETIN souligne que la voie verte n'a pas qu'une vocation touristique, c'est également une question de sécurité.

Mme Delphine GALLOIS pense que la voie verte a été étudiée avec une vocation de balade, davantage qu'avec une vocation de sécuriser des déplacements du quotidien.

Mme Annie BERTHET remarque que les deux aspects ne sont pas contradictoires : ça peut être de la balade sécurisée.

M. Nolwenn MARCHAND rappelle que le levier de la fiscalité qui semble évident a déjà été bien actionné. Cela interroge par rapport au modèle économique. 90% des recettes proviennent de la fiscalité et servent à faire du développement touristique.

Mme Evelyne GAY souligne que les dotations versées par l'Etat à la CCSR il y a quelques années étaient d'un montant supérieur à 250 000 €, objectif d'épargne affiché de la collectivité. C'était un autre contexte. Si on avait eu les dotations que l'on touche aujourd'hui, l'Espace des Mondes Polaires n'aurait probablement pas vu le jour.

Mme Sandrine GRENIER relève qu'il y a 1 million d'euros d'inscrits en 2021 dans la prospective pour la voie verte. Elle ne pense pas que cela sera effectivement dépensé.

M. Nolwenn MARCHAND répond que le profil de la dette de la collectivité fait que la question du calendrier ne se pose pas à 6 mois près.

M. Jean-Sébastien LACROIX déclare que d'autres endroits tournent avec des subventions. La CCSR ne touche plus ces dernières. Il faut donc trouver des activités qui génèrent des recettes. On est dépendant du ski alpin. M. Jean-Sébastien LACROIX estime que le projet Dôle-Tuffes génèrera des recettes et que la SOGESTAR versera ainsi davantage de dividendes. Une telle approche est plus compliquée sur les activités de diversification. Cela étant, il peut être envisagé d'autres choses pour le jardin de Rouxy, comme son ouverture en hiver pour avoir d'autres recettes.

Mme Evelyne GAY rappelle que la CCSR est une collectivité et qu'elle est là pour apporter des services.

M. Jean-Sébastien LACROIX ajoute que la CCSR est une collectivité, il est normal qu'elle ait des recettes fiscales. Par ailleurs, la CCSR est particulière en ce sens où sa compétence est principalement touristique. Enfin, les investissements touristiques bénéficient également aux résidents locaux.

M. Nolwenn MARCHAND estime que la recherche de ressources supplémentaires est un point important et que ce sera un enjeu du prochain mandat. Mais, il faut d'abord élaguer dans les projets qui arrivent devant nous, avant de trouver des recettes et de pouvoir investir.

Mme Evelyne GAY s'interroge sur l'opportunité de faire participer financièrement les socio-professionnels. Elle se demande par ailleurs s'il est possible de faire quelque chose sur l'Espace des Mondes Polaires. Le problème est que l'office de tourisme y est situé et qu'il faut l'ouvrir plus de 300 jours par an pour obtenir le label de « station de tourisme ».

M. le Président se souvient justement des débats autour de la table du conseil de communauté sur la réduction de l'ouverture des offices de tourisme.

Mme Claire CRETIN pense que la mutualisation est une source de réduction des dépenses.

M. Nolwenn MARCHAND souligne que la capacité à mener des projets dépendra de l'imagination des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **PREND ACTE** à l'unanimité de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2020 et de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour 2020 organisé en son sein.

M. le Président remercie Mme Romane MEILLAT et les services pour ce travail d'élaboration du rapport d'orientations budgétaires.

Délibération 2020/008 : Demande de subvention – restructuration du parcours de visite du musée de la Boissellerie

M. le Président indique que l'Association des Gardiens de la Boissellerie sollicite la CCSR pour l'attribution d'une subvention pour leur projet de restructuration globale du parcours de visite du musée de la Boissellerie. Il rappelle que, par délibération n°2018/110 en date du 19 décembre 2018, le Conseil de communauté avait donné un accord de principe. Une réunion de travail sur le plan de financement s'est tenue le 13 juin 2019. L'association a indiqué avoir, à ce jour, obtenu attribution de la subvention de 200 000 € du Conseil départemental du Jura, de celle de 250 000 € du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (patrimoine), de celle de 100 000 € du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (numérique). Les instructions des demandes de FEDER (312 000 €) et de FNADT (312 000 €) sont en cours. La CCSR s'était engagée sur le principe pour une aide de 342 000 €, versée sur plusieurs exercices budgétaires (possiblement 2020 et 2021). M. le Président demande maintenant au Conseil de communauté de valider cet accord de principe.

Mme Evelyne GAY précise que si la CCSR ne participe pas, alors tout l'édifice des différentes subventions tombe.

M. Nolwenn MARCHAND souligne que ce projet fait partie de ce qu'il y avait dans la liste des investissements précédemment présentée et des emprunts pour lesquels il a été dit que tout ne pourrait pas être fait. Si le Conseil de communauté vote ce projet, alors il faudra en rayer d'autres.

Mme Delphine GALLOIS demande s'il est possible d'attendre le vote du budget pour se prononcer.

Mme Bernadette LACROIX pense que la CCSR a déjà assez attendu pour se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer une subvention de 342 000 €, versée sur plusieurs exercices, à l'association des Gardiens de la Boissellerie pour leur projet de restructuration globale du parcours de visite du musée de la Boissellerie.

Délibération 2020/009 : Liste des actes signés par le Président

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations du Conseil de communauté du 6 mai 2014 et du 9 décembre 2015 donnant délégation d'attributions au Président,
Monsieur le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du Conseil de communauté :

- Contrat : Achat de tickets restaurant 1 ^{er} trimestre 2020	
Cocontractant : NATIXIS INTERTITRES	prix TTC : 4 132,00 €
- Contrat : Insertion d'un encart publicitaire dans Nordic Magazine	
Cocontractant : EDITION DU JURA	prix TTC : 2 388,00 €
- Contrat : Concert JOJ	
Cocontractant : L'ORKESTRE TAKAJOUER	prix TTC : 1 500,00 €
- Contrat : Banderoles JOJ	
Cocontractant : SO	prix TTC : 1 108,80 €
- Contrat : Message publicitaire radio	
Cocontractant : REGIE RADIO REGION	prix TTC : 4 226,66 €
- Contrat : Ecran géant JOJ	
Cocontractant : SUPERVISION	prix TTC : 9 660,00 €
- Contrat : Réceptions JOJ	
Cocontractant : FRUITIERE VINICOLE ARBOIS	prix TTC : 1 169,20 €
- Contrat : Surveillance JOJ	
Cocontractant : ARAMIS SECURITE	prix TTC : 1 251,36 €
- Contrat : Transport d'un orchestre JOJ	
Cocontractant : EUROCAR HORN	prix TTC : 1 855,00 €
- Contrat : Réception clôture JOJ	
Cocontractant : JE CUISINEADOMICILE	prix TTC : 4 115,00 €
- Contrat : Livres boutique Espace des Mondes Polaires	
Cocontractant : INTERFORUM	prix TTC : 1 962,30 €
- Contrat : Articles boutique Espace des Mondes Polaires	
Cocontractant : SODIS SA	prix TTC : 1 225,80 €
- Contrat : Livres boutique Espace des Mondes Polaires	
Cocontractant : HACHETTE LIVRE	prix TTC : 1 098,25 €
- Contrat : Livres boutique Espace des Mondes Polaires	
Cocontractant : LO DIFFUSION	prix TTC : 2 930,11 €
- Contrat : Articles boutique Espace des Mondes Polaires	
Cocontractant : CEDATEC	prix TTC : 1 508,79 €
- Contrat : Assurance CCSR	
Cocontractant : GROUPAMA	prix TTC : 7 708,42 €
- Contrat : Secouristes JOJ	
Cocontractant : PROTECTION CIVILE	prix TTC : 1 085,00 €
- Contrat : Location sonorisation et éclairage JOJ	
Cocontractant : STRATEGIE EVENEMENT	prix TTC : 1 680,00 €
- Contrat : Location sonorisation et éclairage JOJ	
Cocontractant : STRATEGIE EVENEMENT	prix TTC : 1 224,00 €
- Contrat : Location hall de tennis JOJ	
Cocontractant : JURA SPORTS ET FORME	prix TTC : 1 500,00 €
- Contrat : Agents de sécurité JOJ	
Cocontractant : ARAMIS SECURITE	prix TTC : 1 129,14 €

- Contrat : Feux d'artifice JOJ Cocontractant : ARTIFICES ZAUBERMOND	prix TTC : 2 500,00 €
- Contrat : Coffre-fort Cocontractant : FICHET SECURITY SOLUTIONS	prix TTC : 5 484,00 €
- Contrat : Livres boutique Espace des Mondes Polaires Cocontractant : SODIS	prix TTC : 1 413,17 €
- Contrat : SAV spots patinoire Cocontractant : FAMUSIQUE	prix TTC : 1 789,20 €
- Contrat : 2 PC portables Cocontractant : FNAC	prix TTC : 1 580,33 €
- Contrat : Concert JOJ Cocontractant : FONKY RABEAT PRODUCTION	prix TTC : 5 000,00 €

Questions diverses

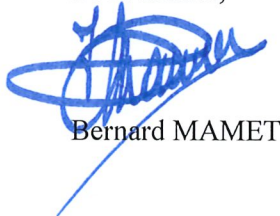
- M. Guillaume GARCIN informe les membres du Conseil de communauté que la CCSR a reçu le 6 janvier 2020 un courrier recommandé de la part de la Chambre régionale des comptes de Bourgogne-Franche-Comté (CRC) lui indiquant l'ouverture d'un contrôle des comptes et de la gestion de la CCSR pour la période de 2014 à nos jours. Nous sommes dans la phase de contrôle, mené à charge et à décharge par la CRC. Deux rencontres ont déjà eu lieu avec le Président, la responsable des affaires financières et le directeur général des services de la collectivité. Un certain nombre de documents a été transmis avec des explications lorsque cela a été demandé. A l'issue de la phase de contrôle, un rapport d'observations sera communiqué au Conseil de communauté qui devra délibérer dessus.
- Mme Claire CRETIN donne des nouvelles du projet d'olympiades, appelé Jura'lympiades, porté par l'ENJ (Espace Nordique Jurassien). L'évènement se déroulera les 16, 17, 19 et 20 mars. Dans ce cadre une convention entre l'ENJ, l'USEP et l'éducation nationale a été signée. L'idéal serait d'avoir un cycle nordique avant la rencontre. L'ENJ prendra financièrement en charge l'encadrement et le matériel. Il reste la question du transport pour laquelle les collectivités vont probablement devoir être sollicitées. Cela relèverait de la compétence des communes et des communautés de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22h20.

Fait aux Rousses, le 24 février 2020.



Le Président,


Bernard MAMET

Le Secrétaire,


Robert BONNEFOY